

Département de la Haute-Corse

MAIRIE DE BRANDO

BP 28 - Erbalunga - 20222 BRANDO

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 janvier 2017

Ordre du jour

Modification simplifiée du PLU

Adoption du principe de l'élaboration d'une charte d'occupation du domaine public.

Etaient présents: Dominique RICCI, Michel PERETTI, Anne-Marie ROSSI, Patrick SANGUINETTI, André MAURY, Nathalie ESPOSITO, Guy AGOSTINI, Yves BIAGGI, Antoinette COUDERT, Sophie MATTEI, Alain MUSELLI, Tony Roch VALERY

A 18h30 la séance est ouverte.

Le Maire présente la délibération prescrivant la modification simplifiée du PLU. Après discussion, la délibération est adoptée.

Le Maire rappelle que, dans la pratique et jusqu'à présent, les décisions portant sur les demandes d'occupation du domaine public lui incombent. Et ce, en dépit du règlement instauré par la commune.

Il propose que ces demandes soient désormais traitées au regard d'une charte d'occupation du domaine public, qui permettrait également de mettre en place une démarche d'harmonisation des terrasses mises en place par les commerçants.

Pour cela il propose de mettre au vote une délibération actant le principe de l'élaboration de cette charte, en concertation avec les commerçants et l'architecte des bâtiments de France, sous maîtrise d'oeuvre d'un architecte.

M. Patrick SANGUINETTI explique qu'on ne peut pas voter l'adoption d'une charte tant que le document n'a pas été présenté aux conseillers. Il ne veut pas que l'on reproduise un vote de principe valant acceptation d'un projet déjà ficelé comme cela a été le cas pour le parking payant.

M. le Maire et M. Michel PERETTI explique qu'il ne s'agit là qu'un vote de principe destiné à pouvoir lancer l'opération et les concertations qui l'accompagnent. Il ne s'agit en aucun cas d'adopter une charte cachée.

M. Patrick SANGUINETTI accepte de voter le principe, dès lors qu'il y aura une participation des conseillers municipaux et notamment ceux du

hameau d'Erbalunga à l'élaboration de la charte, en concertation avec les personnes intéressées. D'autant que celle-ci emportera probablement une discussion sur le prix d'occupation du domaine public par les commerces.

Une fois l'ordre du jour épuisé, le maire informe le conseil qu'il a été saisi de nombreuses plaintes concernant la divagation de bovins sur la commune. Selon les plaignants et la gendarmerie, ces animaux sont susceptibles de créer des désordres, voire représenter un danger sur la voie publique.

Il informe le conseil qu'une fois tous les renseignements pris, en particulier sur les coûts éventuels d'une telle mesure, le conseil sera amené à délibérer, lors d'une prochaine réunion, afin de demander au Préfet de la Haute-Corse l'organisation d'une battue administrative.

Le Maire demande au conseil s'il souhaite évoquer d'autres questions.

M. Tony-Roch VALERY pose trois questions : où en est-on quant à l'établissement de la propriété du presbytère de POZZO, car celui-ci menace toujours. Qui est chargé de nettoyer autour des poubelles collectées par la communauté de communes? Que compte-t-on faire pour le désenclavement du hameau de Friscolaccio?

Le Maire répond qu'un point sera fait sur toutes ces questions et que toutes les réponses seront apportées lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Vu pour être affiché le 26 janvier 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Brando, le 27 janvier 2017

Le Maire